

LA LETTRE D'ETREPIGNEY



Journal d'information communal, à parution irrégulière

Numéro 5 - Novembre 2014

Edito

In tant que maire, parent d'élève et habitant d'Etrepigney, je suis fier et très heureux d'avoir participé à la cérémonie du 11 novembre. Nous avons en effet rendu un bel hommage à nos morts pour la France. Beaucoup de personnes ont été, à juste titre, émues d'entendre les enfants chanter la Marseillaise sur les marches du monument aux morts. Je voudrais remercier les institutrices et les parents d'élèves d'Etrepigney, de Plumont et de la Bretenière qui ont, les unes, préparé, et les autres, accepté, cette participation des plus jeunes à la cérémonie. Merci aussi aux enfants pour leur enthousiasme et leur ferveur. La preuve est faite que le maintien de l'école dans le village est un vecteur de lien social. Le devoir de mémoire de chaque commémoration a été parfaitement rempli : au-delà de l'apprentissage de l'hymne national, les enfants ont appris les conditions de vie des poilus dans les tranchées et les raisons justifiant la commémoration du 11 novembre.

Je suis aussi fier et très heureux d'avoir assisté au repas des « ainés ». Nous étions, toutes générations confondues, 63 personnes à participer à ce repas traditionnel dans notre salle des fêtes. Certains enfants qui avaient participé à la cérémonie sont restés avec leurs parents. De fait, ce moment festif intergénérationnel, et ici le mot n'est pas galvaudé, me réjoui et me conforte dans mon action pour la commune. Cette journée du 11 novembre 2014 montre que nous sommes sur la bonne voie.

Didier Perez

Dans ce numéro :

Edito du Maire
p.1 Actualités
p.2 à 6 Compterendu du conseil
municipal du 31
octobre
p.6 Info Temps
d'activité périéducatif
p.7 Compte-rendu
du CCAS
p.8 Compte-rendu
de la commission
Patrimoine

Actualités : 22 novembre à Etrepigney, journée chargée !

Inauguration de la salle de la batterie-fanfare Etrepigney-Ranchot: L'inauguration officielle de la salle patronale après rénovation a eu lieu ce samedi, le jour même de la Sainte-Cécile, patronne des musiciens. Sous un beau soleil automnal, les musiciens ont joué quelques morceaux. La batterie-fanfare a maintenant un local adapté et agréable pour ses répétitions et la vie de l'association. Tous les participants ont eu une pensée pour **Guy Martin**, ancien président, qui nous a quitté le 10 novembre, à l'âge de 82 ans.

Alambic: La saison 2014/2015 vient tout juste de débuter avec la distillation inaugurale du samedi 22 novembre! Les bouilleurs de cru sont satisfaits du nouvel alambic. Les visiteurs ont été très nombreux tout au long de la journée pour voir le fonctionnement et goûter la mirabelle.

A venir :

Marché de Noël de l'école, le samedi 13 décembre de 10h00 à 17h00, à la salle des fêtes. Exposants (artisanat et produits locaux), Buvette : café, vin chaud, soupe, crêpes, gaufres...

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 octobre 2014

La séance est ouverte à 20h15.

Etaient présents : Mmes Chapuis Sabrina, Pizard Chantal. MM. Brégand Frédéric, Chenu Laurent, Gey Nicolas, Gousset Jérôme, Perez Didier, Roy Jean-Paul.

Absents : Mme Martin Françoise : absente non excusée ; M. Signori Frédéric : procuration à M.

Perez Didier ; M. Chevassus Joël : procuration à M. Gey Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Chapuis Sabrina.

1/ Approbation et signature des délibérations du précédent Conseil Municipal.

2/ <u>Projet de territoire</u> : un **point sur la réunion publique du samedi 24 octobre 2014** est fait par le maire. 7 centres d'intérêts ont été développés par les habitants de la commune et seront approfondis durant les prochaines réunions publiques. Ces éléments de réflexion seront pris en compte pour l'élaboration du projet de territoire par les élus :

- Offre de logements : favoriser la rénovation du bâti et l'offre locative
- Proposer des règles d'urbanisme favorisant l'implantation raisonnable de nouveaux logements
- Création d'une cantine scolaire sur Etrepigney
- Création d'espace de convivialité extérieur (square, aire de jeux)
- Envisager l'acquisition de « La Doulonne » pour la création d'un lieu de vie de type « centre culturel intergénérationnel intercommunal »
- Création de sentiers de randonnée ou parcours doux sur la commune ou intercommunaux
- Mise en valeur des zones Natura 2000 et ZNIEFF de la commune avec un partenariat entre la commune, la maison de l'environnement de Franche-Comté, l'école, etc.

Réflexion des élus sur le questionnaire envoyé par la CCJN et ébauche d'un projet de territoire autour des atouts et faiblesses de la commune en matière environnementale et paysager, d'aménagement et de logement, en matière économique, de solidarité et de services à la population, d'offre culturelle, sportive, de loisirs et d'éducation :

- Atouts et faiblesses de la commune en matière environnementale et paysager : Le cadre de vie, les paysages et la présence de la nature sont des atouts pour notre commune, destinés à favoriser le développement touristique et/ou l'implantation de nouveaux habitants. Le développement résidentiel de ces 20 dernières années n'a eu qu'un faible impact sur la qualité de l'urbanisation de la commune. La qualité du patrimoine bâti aussi bien esthétique qu'énergétique serait à améliorer. La gestion communale en régie de l'eau potable est un atout pour notre commune. De gros efforts seront à faire par les habitants de la commune pour régler les problèmes de l'assainissement (gestion des eaux pluviales).
 - Atouts et faiblesses de la commune en matière d'aménagement et de logement :

Les possibilités de se loger sur la commune sont faibles. Les logements à louer sur la commune sont adaptés à des familles de petite taille qui louent en attendant de construire à l'extérieur de la commune. Il existe quelques logements vides sur la commune qui ne sont ni à louer ni à vendre.

- Atouts et faiblesses de la commune en matière économique :

Le développement du tourisme pourrait être à favoriser sur la commune eu égard à l'inexistence de commerces locaux, industrie et marchés. Pour favoriser ce tourisme il est proposé, comme en réunion publique, de développer des sentiers de randonnées ou de parcours intercommunaux (en faisant référence au sentier du guêpier). Les élus déplorent la modification du parcours de l'Eurovéloroute Nantes-Budapest.

Par ailleurs, la sylviculture n'est pas assez développée sur notre forêt communale.

- Atouts et faiblesses de la commune en matière de solidarité et de services à la population :

Le nombre conséquent d'associations actives sur la commune est un atout important. Il convient de mettre en valeur cette richesse notamment en créant un centre culturel intergénérationnel intercommunal en lien avec le CCAS et la CCJN.

A l'égard de la petite enfance, il est proposé en lien entre l'école et l'inspection d'académie de favoriser l'accueil des enfants de 2 ans. Pour les séniors il conviendrait de repenser un « club » qui conviendrait aussi bien aux séniors actifs qu'aux plus anciens du village.

- Atouts et faiblesses de la commune en matière d'offre culturelle, sportive et de loisirs et d'éducation :

L'offre en équipement culturel et sportif est une faiblesse de notre commune. Une réflexion sera à mener pour proposer un lieu de convivialité pour les enfants et ados. L'implantation d'un square d'activité ou de jeux sera à déterminer (la proximité d'un terrain communal disponible contre l'école rend cohérent cet aménagement). Un parcours de santé pourrait être aussi installé sur le sentier nouvellement créé reliant le centre du village à Cinq Cens. La présence d'une école avec sa bibliothèque est clairement un atout pour l'offre éducative de notre commune.

3/ Assainissement:

Le maître d'œuvre IRH avait proposé la création d'un trop-plein entre le nouveau réseau et l'ancien pour résoudre partiellement le problème de débordement en cas de fortes pluies. Avant de signer un avenant pour ces travaux supplémentaires, il est apparut que ce rejet des eaux non traitées (usées et pluviales mélangées) dans la Doulonne ne peut se faire qu'après autorisation de la police de l'eau. Un courrier du responsable de l'agence IRH nous propose des investissements complémentaires (études de branchements, trop plein, dossier loi sur l'eau, etc...). Le cabinet IRH rejette la faute du dysfonctionnement du réseau d'assainissement sur l'ancien conseil municipal. Par ailleurs les services de la DDT demandent au maire de bien vouloir faire contrôler la conformité des branchements des particuliers sur le réseau séparatif avant la fin du premier trimestre 2015. La commission eau-assainissement se réuni prochainement à ce sujet.

En attendant nous avons demandé à l'entreprise MALPESA de réaliser rapidement un tropplein sur la rue de la Chirelle (ancienne canalisation laissée bouchée sans raison avec du béton par cette entreprise, travaux à la charge de l'entreprise) et d'enlever une partie des remblais entreposés derrière le bâtiment de l'alambic pour permettre la réception des travaux.

4/ <u>Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie</u> (SCDEI)

Le SDIS a répondu favorablement au maire sur la possibilité de transformer la cuve béton de l'ancienne station d'épuration en réservoir d'eau. Cette cuve d'une contenance d'environ 120 m3 permettrait de sécuriser une partie de Cinq Cens et de réaliser des économies (du coût de la destruction et du réaménagement du site qui représentait tout de même une dépense de 6500 euros). Pour que le SCDEI soit conforme il conviendrait d'installer d'autres réserves artificielles sur la commune au niveau des rues où les poteaux incendies sont inutilisables en raison du diamètre insuffisant des conduites d'eau. Les rues concernées sont la rue des Chênes et de la Louvière à Cinq Cens, la rue de Chaux et l'impasse des Demoiselles. Une concertation avec les habitants de ces rues devra être organisée pour permettre l'implantation de telles réserves, qui pourraient être alimentées par la récupération des eaux pluviales.

5/ Compte-rendu des commissions :

- **CCAS** et **Patrimoine-environnement-embellissement** : comptes-rendus fait par Sabrina Chapuis → cf. détails pages 7 et 8

- Commission Gestion durable de la forêt : compte-rendu fait par Laurent Chenu. Le nouveau règlement d'affouage est proposé et soumis au vote du CM (cf. délibération n°6). Les parcelles 48 et 49 sont réservées au bûcheron pour la réalisation du bois façonné. Les parcelles 25, 32, 35, 41 et 44 seront réservées aux affouagistes. Le prix du stère à façonner est proposé à 5 euros et celui du bois façonné à 27 euros. Les inscriptions se feront uniquement sur papier et le nouveau règlement d'affouage sera signé par les affouagistes. L'affouage sera distribué courant décembre.
- Communauté de communes Jura Nord (CCJN) : compte-rendu présenté par Frédéric Brégand.

Présentation d'une délibération de soutien pour l'approbation de la zone d'étude du projet de parc éolien et approbation de la réalisation des études de développement par la société Opale Energies Naturelles. Présentation d'une pré-étude de faisabilité d'une unité de méthanisation par la société Opale.

FPIC, Fond d'aide aux Projets d'Investissement des communes : ce fond est destiné à financer des projets d'investissement communaux sur la période 2015-2016. 19 communes sur les 26 de la CCJN sont éligibles, chaque commune éligible peut recevoir une aide de 8.548,02 euros. Etrepigney ne peut pas recevoir d'aide car la CCJN a déjà financé les travaux de rénovation du bâtiment de la fanfare. Les autres communes non éligibles sont celles qui ont sur leur territoire une structure cofinancée par Jura Nord (médiathèque, ZAC, école de musique, accueil de loisirs, gymnase).

6/ <u>Délibération du CM sur le règlement d'affouage et la taxe affouagère</u> : le CM **adopte à l'unanimité** le nouveau règlement d'affouage proposé par la commission gestion durable de la forêt communale. La taxe affouagère pour le bois à façonné (5 euros le stère) et façonné (27 euros le stère) est votée à l'unanimité par le CM. Le reliquat de 47 stères de bois façonnés de la saison 2013-2014 a été alloué aux 3 habitants du village qui se sont inscrits en mairie.

7/ Demande de subvention de 4 associations du village :

- Une subvention de 1550 euros est **votée à l'unanimité** par le CM pour le Comité des fêtes. Elle comprend une subvention annuelle de 1050 euros et une subvention exceptionnelle de 500 euros pour le feu d'artifice. Cette subvention globale est du même montant que l'année dernière.
- Subvention pour la Fanfare : une demande de prise en charge des frais d'électricité du bâtiment de la fanfare a été faite par le président de l'association pour un montant de 1263.10 euros ; cette somme correspond globalement à la subvention perçue l'année dernière (1200 euros) par la fanfare. Il est rappelé que l'association dispose à titre gracieux d'un bail emphytéotique de 30 ans pour ce bâtiment et que la subvention habituelle (avant les travaux de rénovation) était de 600 euros. Il est également précisé que la fanfare rencontre des difficultés à boucler son budget en raison notamment du coût du salaire du professeur de musique embauché l'année dernière. Des démarches ont été faites par l'association auprès des mairies d'Etrepigney et de Ranchot et de la CCJN pour trouver une solution à cette difficulté financière. La commune de Ranchot à augmentée de 100 euros sa subvention et la CCJN a alloué la même somme que l'année dernière (5000 euros). Conscient qu'il est important d'aider cette association, le CM décide de voter une subvention exceptionnelle plutôt que la prise en charge de la facture d'électricité. Une subvention exceptionnelle de 1200 euros est votée (8 pour, 1 contre et 1 abstention).
- Subvention de l'association des Riottes de Cinq Cens : le CM vote à l'unanimité une subvention de 150 euros.
- Subvention à l'amicale des jeunes d'Etrepigney : une subvention de 600 euros est votée à l'unanimité par le CM.

8/ Convention de mise à disposition :

- la CCJN demande au CM une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'activité théâtre des enfants de l'école inscrits au Temps d'Activité Péri-éducatif le vendredi après midi. Cette activité se déroulera jusqu'aux vacances de Noël. Le CM **vote à l'unanimité** la mise à disposition de cette salle, sous réserve que le ménage soit fait le vendredi soir après cette activité par le personnel de Jura Nord.
- Le comité des fêtes demande une mise à disposition gratuite du bâtiment communal sis rue du Moulin pour pouvoir mettre en sécurité le podium récemment acheté. Le comité des fêtes s'engage en contre partie à rénover ce bâtiment (installation d'une porte avec serrure et réalisation d'un dallage). Le CM vote à l'unanimité la mise à disposition de ce bâtiment jusqu'à la fin du mandat actuel.

9/ Entretien de la commune :

Convention de déneigement : le CM **vote à l'unanimité** la convention de déneigement entre la commune et M. Xavier Pizard au tarif de 70 euros de l'heure.

Rendu-compte du maire au Conseil :

- un devis de nettoyage de la commune par la société Agate Paysage pour un montant de 800 euros a été signé par le maire. Ces travaux d'entretien comprenant la tonte et ramassage de l'herbe de tout le centre village, le débroussaillage des abords (comprenant les fossés) ainsi que le balayage et ramassage des feuilles de la voierie sont prévus début novembre.
- un devis a été demandé à M. Xavier Pizard pour l'entretien (passage du giro-broyeur) avant le début de l'hiver du sentier reliant Cinq Cens au centre du village.
- les travaux de rénovation d'un pilier du cimetière et le changement d'une pierre de taille de l'église ont été effectués par la société API 25 comme convenu avant la Toussaint.
- un devis a été demandé à M. Serge Guillot pour la réalisation de travaux au niveau de la maison de M. et Mme Petitbrouhaud afin d'éviter l'inondation de leur habitation suite à la réfection de la voierie rue de la Chirelle.
- les habitants du lotissement de la Louvière ont demandé le raccordement des 2 poteaux d'éclairage sur l'éclairage public. Pour pouvoir réaliser ce raccordement, les riverains s'engagent à payer l'acte notarial cédant la voirie à la commune, le prix du raccordement ainsi que le certificat de conformité de l'installation électrique par un bureau de contrôle.
- 3 ampoules de l'éclairage public rue du Moulin, rue Joseph Martin et rue des maréchaux, ont été changées récemment, dont deux suite à du vandalisme (bille en plastique et plomb). A suivre...
- un courrier de la Maison de l'environnement de Franche-Comté a été reçu au sujet de la présence sur la commune d'un papillon protégé, le cuivré des marais. L'aire de répartition de cette espèce protégée se situe non loin du sentier reliant Cinq Cens au centre du village. Des renseignements complémentaires ont été demandés ainsi que la proposition de réaliser un partenariat entre la commune, l'école et la Maison de l'environnement pour la mise en valeur de ce patrimoine naturel (réalisation d'un parcours éducatif avec les enfants).
- présentation au conseil d'une fiche de poste d'adjoint technique (« employé communal ») permettant de définir le recrutement à venir d'un employé communal polyvalent et d'expérience.
- 10/ <u>Taxe d'aménagement</u> : le CM **vote à l'unanimité** l'exonération de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune.
- 11/ <u>Aménagements routiers</u>: suite au travail de la commission bâtiment-voierie-sécurité, une visite de la DDT et de la cellule sécurité du Conseil Général (CTRD) a eu lieu pour évaluer la possibilité de réaliser des aménagements routiers aux entrées de village sur la RD. La DDT

accepterait de déplacer le panneau d'agglomération au niveau du cimetière (route de Rans) et au niveau du n°2 de la rue du Moulin. La CTRD accepte le principe d'aménagement routier de type « coussin berlinois » ou « plateau ». Le CM **décide (9 voix pour, 1 abstention)** la réalisation de plateaux aux deux entrées de village sur la RD. Des devis vont être demandés auprès d'entreprises de TP permettant ainsi la demande de subventions au Conseil Général (subvention de 25% jusqu'à un plafond de 30 000 euros).

12/ <u>Bilan du site internet</u>: depuis le 15 octobre, le site officiel de la commune est ouvert. A ce jour, il y a eu plus de 1400 visites, plusieurs contributions au débat citoyen ainsi que des demandes d'abonnement à la « newsletter ». Ce beau début est prometteur et montre l'intérêt porté à ce site par les habitants du village.

13/ Questions diverses:

- les élus présents ont accepté de recevoir les convocations aux prochains conseils municipaux par courrier électronique
- un avenant au contrat de travail de Mme Garcia pour le nettoyage de la mairie a été voté à l'unanimité par le CM. Mme Garcia qui est maintenant personnel CCJN effectuera le ménage dans la mairie une heure par semaine.
- la permanence des élus le samedi matin sera espacée une fois tous les 15 jours. L'augmentation de la présence de la secrétaire durant la semaine, la possibilité de télécharger par le site internet (mairie virtuelle) la plupart des actes d'état civil et la faible affluence des habitants aux permanences des élus justifie cette démarche.
- le CM autorise le maire à signer un certificat administratif permettant le remboursement à Mme Chantal Pizard des frais avancés par elle pour l'achat de matériel pour la salle des fêtes pour un montant de 241,32 euros.

La séance est levée à minuit.

Temps d'Activité Péri-éducatif (TAP) : Vers la fin de la gratuité ?

Une information concernant les TAP a été donnée au cours du dernier conseil communautaire de la CCJN du 13 novembre 2014 par Mme Rude, vice-présidente de la commission « enfance-jeunesse et loisirs. 72% des enfants scolarisés au sein des écoles de la CCJN participent au TAP (ce qui représente environ 980 enfants). Le déficit pour cette année, si le nombre d'enfants inscrits n'est pas modifié, est estimé à 150 000 euros. La gratuité de ces activités est remise en cause par le bureau de la CCJN pour l'année prochaine. Le coût par enfant serait l'année prochaine de 8,50 euros si 50% des enfants s'inscrivent au TAP. Il s'agit seulement d'une information et non d'un bilan définitif.

REGLEMENT D'AFFOUAGE: le nouveau règlement d'affouage pour la saison 2014-2015 est sur le site de la commune <u>www.etrepigney.fr</u> ou disponible auprès des membres de la Commission.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CCAS DU 13/10/2014

1- Bilan du thé dansant

33 personnes présentes dont 21 entrées payantes et 12 personnes invitées. Petite affluence mais toutes les personnes présentes ont passé un bon moment. Bilan financier : 178 euros de déficit qui est à pondérer car certains achats effectués seront utilisés pour le 11 novembre.

2- Retour des questionnaires (colis/repas)

12 personnes ne souhaitent rien. 27 personnes participeront au repas. 24 colis à prévoir : 12 individuels et 6 pour des couples. Budget colis : 648 euros.

3- Organisation du repas du 11 novembre

4 établissements de la région ont été contacté : Fleury ; Baulier ; Chapelain et le Moulin des malades. 3 propositions basées sur 22 euros avec service et plonge ont été reçues ; 5 euros de la somme soit 135 euros étant retenu pour les vins. Présentation des différents devis. Après étude et discussion la proposition des établissements Chapelain a été retenue. Un repas enfant est également proposé pour 7,50 euros.

La commission a également décidé que le repas serait offert aux conjoints des conseillers.

4- Préparation des colis de Noël

Les membres ont commencé à réfléchir au contenu des colis. Nous pensons à : café, gâteaux, terrine, confiture, chocolat, asperges, foie gras, vin rouge et/ou vin cuit, macarons. Les courses et la préparation des colis seront réalisés la 1^{ère} semaine de décembre et la distribution sera faite la semaine du 15 au 20 décembre.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PATRIMOINE-EMBELISSEMENT-ENVIRONNEMENT DU 21/10/2014

Personnes présentes : Chapuis Sabrina, Perez Didier, Bregand Frédéric, Roy Jean-Paul, Balloch Alexandre, Perez Cécile et Jupille Ginette.

Personnes excusées : Chenu Marie-Luce et Brun Marc.

Marc Brun déposé un dossier contenant ses propositions en lien avec l'ordre du jour. Ce dossier a été lu tout au long de la réunion.

1- Bilan du concours des maisons fleuries

Pour une 1 e édition, c'est une belle réussite. Tous les participants étaient satisfaits, grâce à l'investissement de notre partenaire Gamm Vert à Saint-Vit. La soirée de remise des prix était également un bon moment de convivialité. C'est une expérience à renouveler l'an prochain en espérant avoir encore plus de participants.

2- Fleurissement et défleurissement du village

Fleurissement: Le fleurissement des entrées de village coté Orchamps et Rans est mis en attente car les panneaux seront déplacés dans l'hiver. La commission a quand même réfléchi à une ébauche de projet avec la mise en place d'un rosier en fond et de bulbes (narcisses et tulipes) qui seront retirés au printemps pour permettre la mise en terre des vivaces pour l'entrée côté forêt de Chaux. Pour les plantations de vivaces, les professionnels conseillent plutôt une mise en terre au printemps, aussi leur plantation se fera au printemps pour les 3 entrées.

Défleurissement : un essai d'hivernage en pot va être réalisé pour les fushias, géraniums et gauras. Pour le restant les plants seront retirés après les gelées avec un samedi de travaux pour retourner la terre avant l'hiver.

3- Divers travaux d'hiver : travaux sur les fontaines

- a décaper, traiter et repeindre la grosse ronde (en haut de la rue de l'église) ainsi que tous les éléments de ferronnerie sur les autres fontaines (fontaine de l'église et à l'abri de bus)
- b nettoyage des fontaines du haut (rue du baccu) et de l'église au karcher
- c réhabilitation du bassin de l'abri de bus : les ouvriers tailleur de pierre qui ont réalisé les travaux au cimetière sont venus voire l'état du bassin. Pour eux une remise en état est tout à fait possible car seuls 2 angles (coté abri bus) et une plaque du devant sont à changer. Il faudrait y ajouter le nettoyage des pierres et une réfection des joints. Après avis de la commission, un devis va être demandé à l'entreprise.

4- Mise en valeur de l'abri-bus

Toujours pas de projet de la part de l'association des jeunes. Un contact sera repris avec la nouvelle présidente.

5- Achat de bancs

L'achat de bancs est repoussé pour le moment car tributaire d'autres chantiers à venir comme le réaménagement de la station d'épuration ou la création d'un parcours de santé. Celui qui a été détruit lors de l'accident (angle du chemin du Pontot) : prendre les dimensions et voir si les planches stockées par la commune seraient utilisables.

6- Fontaine du pré des fontaines

Un deuxième devis a été réalisé pour une somme encore assez importante (un peu moins de 15.000 euros). Un dossier de réhabilitation doit être monté pour obtenir des subventions qui peuvent représenter au total jusqu'à 75% du projet. Un appel à une souscription au niveau de la population (et en partenariat avec la Fondation du Patrimoine) peut également être envisagé pour limiter la charge restant à la commune. Pour l'instant, pour essayer de limiter les dégâts, il faudrait couper les arbres présents dedans et à coté de la fontaine (à faire sur une matinée chantier).

7- La « dune »

Plusieurs projets d'aménagement du promontoire de la pompe de relevage du réseau d'assainissement rue du Moulin ont été proposés (jardins étagés, jardins avec des travées en cailloux, rocailles pour la butte...) ainsi que pour le totem (blason du village, borne d'entrée rouge et blanche, pot...). Il est décidé de privilégier ce qui « s'autogère » donc sur la butte installer une rocaille, avec réalisation d'escalier, peut-être en bois et le totem (boitier électrique) sera masqué par un système type paravent en V réalisé en grillage rigide au pied duquel pourra être planté du lierre d'ornement. Le fleurissement sera agrémenté par des annuelles (cosmos, capucine, clématite...). Le transformateur électrique au pied de la dune sera masqué par une haie fleurie.

8- Parcours de santé

1ère réflexion sur la réalisation d'un parcours de santé sur le chemin pédestre avec un éventuel sponsoring pour les agrès.

9- Questions diverses

a – sentier d'accès à la Vierge de Plumont :

Les chemins d'accès appartiennent à l'Association Foncière, par contre l'entretien du monument pourrait être réalisé annuellement.

b – pancartes pour le chemin pédestre :

Des pancartes en bois en bois avec pyrogravure seront réalisées par les enfants de l'école.

c - réhabilitation de la façade de l'école :

Marc Brun se propose pour repeindre la façade de l'école ; très beau projet mais qui nous semble difficile à réaliser d'un point de vue sécurité. A rediscuter.

- d **papillon « Cuivré des marais »** : la maison de l'environnement de Franche-Comté a envoyé un courrier pour signaler à la mairie qu'il y a sur la commune des spécimens d'une espèce de papillon protégé. Affaire à suivre car cela nous permettrait peut-être une mise en valeur du sentier avec la réalisation d'un parcours éducatif sur ce papillon.
- e mise en place de **haies fleuries** pour, grâce à un effet d'optique, diminuer la largeur de la chaussée au niveau des entrées de village, à la hauteur des systèmes sécuritaires qui vont être mis en place.

Il est également proposé d'acheter de fleurir 2 jardinières pour agrémenter l'escalier de la mairie ainsi que 2 rosiers pour remplacer ceux manquants dans la fontaine du musée (les références ont été transmises par Mr Cortes).
